Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 10 décembre 2024

PRESENTS :
BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, VITEL Fabien

ABSENTS :
- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BOUZID Nathalie donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- PECHA Virginie, URVOY Laurence

SECRETAIRE DE SEANCE : GILLARD Nadine

Délibération n°2024-110

Membres en exercice : 35 – Présents : 27- Absents : 8 – Pouvoirs : 6

ACTION EDUCATIVE
GIP DU PENTHIEVRE – DEPART ET ENTREE D'UN ADHERENT
MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE – REPRESENTANTS

Le Groupement d'intérêt public (GIP) du Penthièvre a pour objet de gérer les éléments principaux de la fonction restauration de ses adhérents (de la production à la distribution des repas). Il prend en charge les approvisionnements en matières premières en fonction des besoins et propose un service de portage de repas à domicile. Lamballe-Armor est adhérente au GIP du Penthièvre.

Par courrier du 26 décembre 2023, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Hillion a informé le GIP du Penthièvre de sa décision de résilier son adhésion au Groupement au 1er janvier 2025. Par ailleurs, par courrier du 12 juillet 2024, le Centre de Formation de la Maison Familiale Rurale, situé Place du champ de Foire au haras national, demande à adhérer, au 1er janvier 2025, au GIP du Penthièvre.

Le Conseil d'Administration du GIP a pris acte de la résiliation le 26 juin 2024 et a accepté l'adhésion le 27 novembre 2024. Ces modifications impliquent de modifier les articles de la convention constitutive :
- Article 1, qui fixe la constitution et la dénomination des membres du groupement,

- Article 8, qui fixe les objets et les moyens des membres,
- Article 12-1, qui fixe le nombre de représentants de chaque membre au Conseil Administration.

Ainsi, les droits statutaires et le nombre de siège sont modifiés comme suit :

	Répartition actuelle		**Nouvelle répartition**	
	%	*Sièges*	*%*	*Sièges*
Centre hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre	43,20	5	50,02	5
Lamballe-Armor	20,28	3	15,59	2
CIAS Lamballe Terre & Mer	19,60	2	15,40	2
CCAS Hillion	5,04	1		
Andel	1,39	1	4,68	1
Lamballe Terre & Mer	2,17	1	2,39	1
CCAS Quintin	4,22	1	4,98	1
Erquy	2,59	1	4,83	1
Athéol	1,51	1	1,81	1
Centre de formation MFR			0,31	1
CSE du Penthièvre				1

Vu la délibération n°2020-100 du 27 juillet 2020, désignant Philippe HERCOUËT, Laurence URVOY et Samy GOASTER pour siéger au Conseil d'administration du GIP du Penthièvre,

Considérant la perte d'un siège pour Lamballe-Armor,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la modification de la convention constitutive du GIP du Penthièvre,
- DESIGNE à main levée, pour siéger au Conseil d'administration, Laurence URVOY et Philippe HERCOUËT,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive modifiée et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 23 DEC. 2024

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 23 DEC. 2024
De la publication le 23 DEC. 2024

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale